

# Kinshasa cherche Premier ministre désespérément

RD Congo Les accords de la Saint-Sylvestre n'ont toujours pas permis d'installer un nouveau gouvernement.

Le président Kabila a obtenu de facto une prolongation de mandat avec cet accord du 31 décembre", explique à "La Libre" un habitué de la scène politique congolaise, avant de poursuivre: "Pourtant, cet accord ne le satisfait pas car il n'a pas obtenu les outils qui lui permettent formellement de rester en place. C'est un rabiot, pas un nouveau bail. Il n'a, en effet, pas obtenu le droit de prétendre à un troisième mandat, ni de revoir la Constitution, ni celui d'organiser un référendum. C'est pour cela que cet accord ne l'arrange pas."

Dans les rangs du Rassemblement de l'opposition, conglomérat des principaux mouvements de l'opposition organisés autour d'Etienne Tshisekedi (décédé à Bruxelles le 1<sup>er</sup> février dernier) et de Moïse Katumbi, c'est aussi la soupe à la grimace. Pour beaucoup, Félix Tshisekedi, l'héritier, désigné chef de délégation lors des négociations avec la majorité présidentielle sous l'égide des évêques de la Cenco (conférence épiscopale nationale du Congo) aurait "mal négocié". "Il faut dire que c'était difficile de supporter la pression des négociateurs de la majorité, beaucoup plus roués à cet exercice", lâche un membre de l'opposition. "On a trop lâché. On aurait surtout dû être inflexible sur la restructuration de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) dont tout le monde sait qu'il est le cœur de tous les arrangements", poursuit un autre membre de l'opposition qui ne cache pourtant pas sa satisfaction de voir que le Rassemblement soit demeuré uni "malgré les tentatives de débauchage".

## Lettre morte

Reste que l'accord de la Saint-Sylvestre, qui doit aboutir à la constitution d'un nouveau gouvernement dirigé par un Premier ministre issu des rangs du Rassemblement, reste lettre morte. Le texte de l'accord, signé in extremis en 2016, prévoit que le Rassemblement désigne le Premier ministre et que le président

Kabila le nomme. Mais le texte, en se référant à la Constitution, laisse la possibilité au Président de refuser la candidature qui lui est présentée. Côté majorité, on avait proposé que l'opposition présente une liste de noms au Président et que celui-ci puisse choisir. Impensable pour l'opposition. Elle ne présentera qu'un seul candidat. La majorité n'a pas agi autrement quand le Président a nommé Gizenga, Muzito ou Matata. Qui plus est, concocter une liste, créerait de nouvelles tensions entre les formations du Rassemblement alors que la candidature de Félix Tshisekedi, l'héritier, autorise peu de contestation. Reste la succession d'Etienne Tshisekedi à la tête du comité des sages. Un poste créé sur mesures pour le patron de l'UDPS et un remplacement jugé nécessaire par les évêques pour poursuivre le dialogue. Le Rassemblement opterait pour un triumvirat qui permettrait de garantir les grands équilibres de l'opposition. L'UDPS obtenant la présidence politique, le G7 le comité des sages et la Dynamique la coordination des actions. De quoi simplement relancer les palabres.

H. Le.

La candidature de Félix Tshisekedi, l'héritier, autorise peu de contestation.

## Le cas Katumbi, un dossier "purement politique"

Le 31 décembre dernier, c'était le dossier qui bloquait la signature de l'accord entre la majorité présidentielle et le Rassemblement de l'opposition: le cas Moïse Katumbi.

Le 22 juin 2016, un tribunal de Lubumbashi avait condamné l'ancien gouverneur du Katanga à trois ans de prison pour une affaire de spoliation immobilière. Une condamnation qui rendait de facto Moïse Katumbi, devenu le principal adversaire politique de Joseph Kabila – avec Etienne Tshisekedi à l'époque – inéligible.

En s'asseyant à la table des négociations, le Rassemblement de l'opposition avait demandé que son dossier, pour lequel Moïse Katumbi avait fait appel, soit révisé. Or, tout au long de la pénible négociation entre les mains des évêques de la Cenco, le cas

Katumbi et celui de Muyambo (ancien bâtonnier de Lubumbashi) avaient sans cesse été reportés.

### Omerta à Lubumbashi

Le 31 décembre, alors que les négociations étaient au bord de l'échec, Katumbi avait accepté que son cas ne bloque pas la signature de l'accord et s'en remettait aux évêques de la Cenco pour qu'ils réexaminent son dossier. Une démarche que les présidents ont menée à bien en se rendant à Lubumbashi pour rencontrer divers acteurs du dossier, avant de se rendre à Paris et à Bruxelles pour, notamment, rencontrer le juge Ramazani (qui a présidé l'audience au cours de laquelle l'ex-gouverneur fut condamné) et Moïse Katumbi. "Les rencontres à Lubumbashi ont été

pénibles. La loi de l'omerta régnait en maître", explique un acteur du dossier.

Il y a dix jours, M<sup>re</sup> Nsielele, de Kisantu, a remis les conclusions de l'"enquête" des évêques aux membres du Rassemblement qui les avaient mandatés. "La délégation de la majorité présidentielle n'était pas présente", explique un membre de cette délégation. "La réunion a eu lieu à huis clos. Félix Tshisekedi n'était pas présent non plus", renchérit un autre. Mais ils confirment en chœur le verdict de l'évêque: "Le dossier Katumbi est un dossier politique sans fondement juridique sérieux."

De quoi ouvrir la voie à un retour du principal opposant qui avait annoncé son intention de "rentrer au pays avec la dépouille d'Etienne Tshisekedi".

H. Le.